

L'Autorité de la concurrence autorise sans condition la reprise par Airbus de certains actifs du groupe Spirit AeroSystems

Publié le 16 octobre 2025

Le 19 septembre 2025, Airbus a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif de certains actifs du groupe Spirit AeroSystems. Cette opération s'inscrit dans le cadre des engagements structurels pris par Boeing auprès de la Commission européenne pour répondre aux risques d'atteinte à la concurrence résultant de l'acquisition par Boeing de Spirit AeroSystems.

Au terme d'une analyse réalisée en coordination avec les services de la Commission européenne, l'Autorité a autorisé l'opération sans condition.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 16 OCTOBRE 2025

L'Autorité de la concurrence autorise sans condition la reprise par Airbus de certains actifs du groupe Spirit AeroSystems.

[Lire le communiqué de presse](#)